

Parc national des Pyrénées

Orientation 33: Informer et sensibiliser les habitants, les visiteurs et les partenaires

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

• MESURES LIEES A LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE SENSIBILISATION

- Développer des outils et des dispositifs de sensibilisation et d'éducation notamment par les sciences participatives ;
- Mettre en place des infrastructures d'accueil et organiser leur animation (maisons du parc national, maisons des vallées...).

• MESURES DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION PAR PUBLIC

- Mettre en place un programme de sensibilisation des scolaires sur le développement durable par la création, notamment, d'un « passeport développement durable » constituant un parcours de sensibilisation ;
- Organiser des cycles de conférences (projections, soirées thématiques, soirées-conte, débats...);
- Informer et sensibiliser les enfants aux patrimoines de leur région, développer un comportement responsable face à l'environnement et au cadre de vie (animations pédagogiques...);
- Sensibiliser les professionnels, les usagers et les pratiquants d'activités aux bonnes pratiques et à une découverte respectueuse des milieux et des espèces ;
- Sensibiliser les organisateurs de manifestations pour limiter les impacts environnementaux ;
- Informer les publics en difficulté.

Contributions attendues des communes

- Établissent un programme annuel de manifestations (journées environnement, montagne propre...);
- Font participer les techniciens et les élus aux sessions de formation et de sensibilisation ;

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Collabore avec les structures d'éducation à l'environnement ;
- Développe des outils de communication (ouvrages, expositions...);
- Favorise la rencontre entre les acteurs, les usagers et les agents de l'établissement public ;

Parc national des Pyrénées

- Propose des formations au développement durable pour les professionnels, les enseignants, les techniciens et les élus ;
- Participe aux manifestations culturelles locales et édite des documents périodiques ;
- Fait des maisons du parc national des lieux de vie pour les habitants.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, associations de protection de la nature, associations d'éducation à l'environnement, inspections d'académie des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, associations de professionnels de la montagne, associations des pratiquants de la montagne, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Associations de pêche et de protection des milieux aquatiques, Agence de l'eau Adour-Garonne, fédérations de pêche des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, interprofession bois, Office national des forêts, centres régionaux pour la propriété forestière de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, syndicats des propriétaires forestiers, Agence régionale pour l'environnement Midi-Pyrénées, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ...

Page 136 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2312

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 09:23